



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11 ; Présents : 10 ; votants : 10

Étaient présents : Mesdames CHRETIEN, DI REZZE, HURPEAU, LEMOYNE,  
Messieurs BESANCON, GALIZOT, PIERRON, PREVOT, SEGAULT, VEITH.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : Monsieur Lionel BASTIEN

=====

Mme Samar HURPEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

### 1 - FINANCES

#### 1) Compte administratif 2019

*Suite à une erreur dans le calcul des recettes des restes à réaliser, le Conseil Municipal est invité à voter à nouveau pour le budget principal de la commune : l'approbation du CA 2019, le BP 2020 et l'affectation du résultat 2019.*

Conformément à l'art. L2121-14 du CGCT, le Maire se retire pour le vote d'approbation du compte administratif 2019

#### Investissement

Dépenses Prévues : 238 755, 99  
Réalisé : 129 311, 11  
Reste à réaliser : 0,00  
Recettes Prévues : 238 755, 99  
Réalisé : 148 235, 01  
Reste à réaliser : 17 477, 20

#### Fonctionnement

Dépenses Prévues : 490 507, 35  
Réalisé : 255 102, 58  
Reste à réaliser : 0,00  
Recettes Prévues : 490 507, 35  
Réalisé : 515 193, 22  
Reste à réaliser : 0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 18 293, 90  
Fonctionnement : 260 090, 64  
Résultat global : 279 014, 54

Approuvé à l'unanimité

#### 2) Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement excédentaire est reporté en fonctionnement du budget principal de la commune (002) 260 090, 64 € + 8 680, 08 € (CCAS) = 268 770, 72 €  
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT 18 923, 90 €

Approuvé à l'unanimité

#### 3) Budget 2020

#### Investissement

Dépenses : 129 754,90 € (dont 0,00 € de RAR)  
Recettes : 129 754,90 € (dont 17 477,22 € de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 512 110, 72 € (dont 0,00 € de RAR)  
Recettes : 512 110, 72 € (dont 0,00 € de RAR)

Approuvé à l'unanimité

#### **4) Demandes de subvention**

Suite au projet de travaux de stationnement et de sécurité autour du groupe scolaire, des demandes de subventions permettraient d'être supportable pour la commune, car ce sont des équipements servant à beaucoup d'autres utilisateurs des communes voisines.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à déposer des demandes de subvention auprès de : **Conseil Départemental** (dans le cadre du CTS)

**Région**  
**CC2T**

#### **5) Subventions à Familles Rurales et Amicale des Sapeurs Pompiers**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement de :

**Familles Rurales** : 240,00 € pour les travaux jeunes de l'été 2020, 2 jeunes filles de la commune ont effectué 60 h de travaux de rénovation divers.

**Amicale des Sapeurs Pompiers** : 250,00€ à titre exceptionnel dans le cadre de leur mission d'information sécurité auprès des enfants dans les écoles.

#### **6) Règlement et tarif de la salle**

Le dossier est encore en cours et nécessite encore réflexion avant d'être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

#### **7) Désignation d'un délégué au collège des élus du CNAS**

Madame Samar HURPEAU s'est présentée candidate et a été désignée à l'unanimité.

#### **8) Désignation de représentants au CA de la SPL X-Démat**

Aucun candidat ne s'est présenté, le Conseil Municipal n'a donc pas pu désigner de représentants au CA de la SPL X-Démat.

#### **9) Approbation du rapport d'activité SPL Gestion Locale IN-PACT**

Le Conseil Municipal n'a émis aucune réserve sur le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale IN-PACT, il a donc été approuvé à l'unanimité.

#### **10) Désignation de représentants au CA de la SPL Gestion Locale IN-PACT**

Aucun candidat ne s'est présenté, le Conseil Municipal n'a donc pas pu désigner de représentants au CA de la SPL Gestion Locale IN-PACT.

## **2- INTERCOMMUNALITÉ**

### **1) Election des délégués au Syndicat des Eaux du Trey**

Se sont présentés au poste de délégués et élus à l'unanimité :

**Titulaire** : Pascal GALIZOT

**Suppléant** : Lionel BESANCON

### 3- VIE COMMUNALE

#### 1) Délégations du conseil municipal au maire

Suite à un courrier de la sous-préfecture, la délibération prise le 3 juin 2020 est non valide car pour certaines délégations les cas et limites fixés par le Conseil Municipal ne sont pas précisés. Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner au maire 14 délégations sur les 29 possibles. Les délégations consenties au maire pour la durée de son mandat sont les plus courantes qui permettent d'assurer une bonne marche de la collectivité sans limite de montants et de conditions.

Le maire devra rendre compte des délégations à chacune des réunions du conseil municipal.

#### 2) Mise en route des groupes de travail

**Forêts** : 1<sup>ère</sup> réunion le 19 septembre pour faire le point des achèvements d'affouages et prévoir l'année suivante.

**CCAS** : Réunion prochaine notamment pour prévoir ce qui sera possible pour les anciens.

**Information** : principe d'une lettre d'infos ponctuelle selon les besoins et d'un récapitulatif annuel de ce qui s'est passé dans la commune. Gestion du site internet de la commune.

**Cadre de vie** : collaboration active avec Familles Rurales sur la mise en œuvre de jardins et vergers partagés.

**Comité des fêtes** : l'AG devrait avoir lieu très prochainement. Suite au renouvellement de l'équipe municipal (tous les conseillers étant membres) une nouvelle équipe en charge des manifestations populaires dans le village sera mise en place.

La prochaine étant Saint Nicolas avec Familles Rurales.

**Sécurité** : un groupe va se créer pour réfléchir aux possibilités de sécuriser et ralentir l'entrée du village côté Tremblecourt.

Les riverains seront conviés à cette réflexion qui devra aussi intégrer les services du département (Route Départementale)

**Salles** : une réflexion est en cours, il y aura besoin d'approfondir certains points et notamment pour la salle polyvalente qui a un taux d'occupation maximale et qui nécessite un calage bien précis.

### 4- QUESTIONS DIVERSES

Travaux à venir :

- Rue du vin (semaine 43 et 44)
- Salle polyvalente : porte coupe feu (obligatoire entre salle et réserve), porte avant salle nécessite une remise à niveau (2 adjoints et 1 conseillère consultent pour proposition).

**Incivilités** de certains jeunes (au cours de cet été) : toute l'équipe municipale est mobilisée à ce sujet et ne permettra pas que s'installe dans notre commune ce sentiment où des jeunes ados sèment le trouble. Il est aussi demandé que chacun, en tant que citoyen, se sente responsable.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30

Le Maire,  
Jean-François SEGAULT



Le secrétaire de séance,  
Samar HURPEAU